

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 9 fr.

Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

annonces... 25 c la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Direction	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Direction	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte				
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	7h55
Mercuès.	5 28	12 47	5 55	BORDEAUX. —	7 45	10 30	Fumel.	7 37	9 37	5 37	8 2
Parnac.	5 43	1 7	6 7	PÉRIGUEUX. —	6 50	1 45	Soturac Touzac.	7 50	9 49	5 53	8 15
Luzech.	5 53	1 20	6 16	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	Duravel.	8 2	9 57	6 7	8 24
Castelfranc.	6 10	1 43	6 37	AGEN. — Départ.	5h50	2h	Puy-l'Evêque.	8 11	10 6	6 20	8 33
Puy-l'Evêque.	6 24	2 »	6 49	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	Castelfranc.	8 30	10 20	6 43	8 51
Duravel.	6 36	2 14	6 58	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	Luzech.	8 44	10 32	7 2	9 5
Soturac Touzac.	6 47	2 27	7 7				Parnac.	8 55	10 41	7 18	9 16
Fumel.	7 1	2 44	7 19				Mercuès.	9 7	10 52	7 35	9 28
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26				Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 9 janvier 1873.

Un mouvement de confiance a accueilli, dans les affaires, le retour de nos représentants, qui ont puisé, au milieu de leurs électeurs, l'énergie nécessaire pour résister à toutes les séductions et à toutes les menaces.

La première séance s'est bornée à la fixation de l'ordre du jour.

Dans la deuxième séance, diverses interpellations ont eu lieu, et la question du Conseil supérieur de l'instruction publique a été abordée.

L'incident suivant est relatif à la question romaine :

MM. de Belcastel, de Franelieu, Gardie et un certain nombre de députés de la droite demandent à interpellier le gouvernement sur la démission de notre ambassadeur à Rome.

M. le général du Temple se rallie à la proposition de M. de Belcastel.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice : L'Assemblée sait que M. le ministre des affaires étrangères est retenu chez lui par un état de souffrance qui, nous l'espérons, ne sera pas d'une longue durée.

Cependant l'Assemblée est libre de fixer quand elle voudra le jour de l'interpellation, et, si ce jour-là M. le ministre des affaires étrangères ne pouvait être présent à la séance, le gouvernement sera prêt à répondre, soit par l'organe de M. le Président de la République, soit par l'organe de l'un de ses ministres.

Quant à présent, j'aurais une déclaration à faire sans retard à l'égard des événements auxquels il vient d'être fait allusion. Cette déclaration est celle-ci : Quels que soient les incidents qui se sont produits, le gouvernement n'a pas abandonné un instant la ligne de conduite que M. le Président du conseil a indiquée et qui avait reçu l'approbation de l'Assemblée, et, quels que doivent être les résultats de l'interpellation, le gouvernement déclare de nouveau qu'il n'a nullement l'intention de l'abandonner dans l'avenir. (Mouvement prolongé.)

M. de Belcastel demande que la discussion de l'interpellation soit fixée à mardi en huit. (Bruits divers.)

Une voix à gauche : Ajournée jusqu'à la dissolution.

M. Baragnon : Mon opinion sur le fond de la question est connue, mais je crois qu'il n'est pas opportun de fixer dès aujourd'hui le jour de l'interpellation. Des incidents se passent encore en ce moment à Rome. Je demanderais donc que l'on fixât seulement lundi le jour où aurait lieu la discussion. (Mouvements divers.)

L'Assemblée décide qu'elle fixera lundi prochain le jour où aura lieu la discussion des interpellations de M. de Belcastel.

L'ordre du jour amène la discussion du réquisitoire de M. le procureur général près la Cour d'appel d'Angers, demandant l'autorisation de poursuivre M. Carré-Kérissouët, membre de l'Assemblée nationale.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

L'Assemblée est revenue et nous en sommes aise. Son absence, dans les circonstances présentes ne valait rien pour le président de

la République, ni pour le pays.

Nous ne voulons pas jeter un cri d'alarme parce que, samedi soir, à la réception du Petit-Luxembourg, sous les auspices de M. Calmon, M. Thiers a échangé une poignée de main et quelques sourires avec M. Gambetta, tandis que les radicaux du conseil municipal faisaient cercle autour de cet aimable rapprochement. A Dieu ne plaise que nous donnions tant d'importance à des incidents de salon. Mais, quand les interlocuteurs s'appellent l'un le président de la République, l'autre l'ex-dictateur de Bordeaux, il est certain que leur conversation mérite d'attirer les yeux des conservateurs.

Il est certain que M. Calmon, à la préfecture de la Seine aujourd'hui, comme naguère au ministère de l'intérieur, n'a pas cessé d'être un personnage influent, écouté, assidu soir et matin à la présidence, ayant, comme on dit, l'oreille du maître, et que l'on doit considérer comme un trait d'union très-actif entre M. Thiers et l'opinion anti-conservatrice.

Il est trop certain que les journaux radicaux, mécontents du langage de MM. Dufaure et de Goulard, mécontents aussi (du moins en apparence) de la suspension du *Corsaire* dont leur vente bénéficie, ont cessé comme par enchantement, comme en vertu d'un signal ou au sifflet du machiniste qui commande un changement de décor, leur campagne à peine entamée contre le gouvernement et le président de la République lui-même.

Si l'on groupe ces symptômes divers, il est permis de redouter que, grâce à sa courte absence, la majorité conservatrice ait perdu le terrain qu'elle se flattait justement d'avoir gagné pendant les jours qui ont précédé la séparation de l'Assemblée.

M. Calmon est un vieil ami de M. Gambetta. Ne les a-t-on pas vus tous deux, dans le Lot, compagnons de chances électorales, appuyés l'un sur l'autre, portés sur la même liste, s'offrir au scrutin, la main dans la main, se recommandant l'un l'autre au suffrage des électeurs ?

M. Calmon, M. Barthélemy Saint-Hilaire et les politiques du conseil municipal, voilà l'entourage de M. Thiers pendant ses vacances à Paris, voilà ceux qui le flattent pour l'entraîner vers eux. Voilà les influences dangereuses auxquelles M. Thiers s'est trouvé livré pendant l'absence de la Chambre et à la faveur de son séjour à Paris.

Nous n'en voulons pas dire davantage aujourd'hui.

Nous saluons le retour de la Chambre. Nous croyons qu'il était temps qu'elle revint.

Ordre.

Le journal *l'Ordre* termine ainsi, un article remarquablement écrit sur la situation que fait au pays la politique du Message :

Si cette situation, pleine de périls pour tous les intérêts sociaux, n'apparaît pas telle qu'elle est à tous les yeux, il faut vraiment que la passion politique aveugle députés et publicistes. La majorité n'a pas seulement à défendre l'autorité de l'Assemblée, directement menacée par les républicains conservateurs et par les révolutionnaires; elle n'a pas seulement à conserver le prestige de ses membres vis-à-vis

des électeurs; elle a, de plus, la mission de sauvegarder l'avenir de la France et les principes mêmes de la civilisation.

Les ralliés à la République conservatrice et les radicaux ne cessent de répéter que le temps presse. Ils ont raison. Leurs avertissements ne devraient pas être perdus pour les soutiens de l'ordre. Oui! le temps presse. La majorité a le pouvoir entre les mains, si elle sait user de ses droits. Chaque minute qui s'écoule accroît les forces de ses adversaires, et l'on peut voir déjà à l'attitude prise par les souteneurs de la politique du Message, qu'ils considèrent comme des fautes les attermoissements et les hésitations des commissions devant les questions constitutionnelles.

Il faut que l'administration et le pays tout entier sentent l'action de la majorité pour que cette action soit efficace. Autrement les discours de M. Dufaure ou de tout autre ministre seront sans influence. Un changement de préfet ou de n'importe quel fonctionnaire du 4 Septembre, aura toujours plus d'effet dans un département que des déclarations ministérielles que chacun interprète à son gré, et qui sont contredites d'ailleurs par l'ensemble des actes du gouvernement. Presque toujours rester sur la défensive est un aveu de faiblesse; aujourd'hui que le danger est imminent, qu'il est dénoncé par l'ennemi lui-même, c'est s'avouer vaincu que de ne point agir. Que la majorité s'affirme donc par des actes : le temps presse!

Patrie.

Les sous-commissions des Trente se débattent comme elles peuvent — et de toutes leurs forces — au milieu de ce bois épais, touffu et sombre des Questions constitutionnelles, où le président et ses amis ont brusquement précipité nos malheureux députés. Hélas! tous les efforts sont inutiles et la bonne volonté ne sert à rien. Les pierres poussent sous chaque pas, des lianes nouvelles embarrassent tout mouvement, et, de moins en moins, le jour arrive jusqu'aux infortunés travailleurs. On ne sait plus ce qu'on fait, on n'y comprend rien, on ne voit rien.

Par exemple, la deuxième sous-commission a entendu un long discours de M. Passy, un exposé très complet et même un peu diffus de sa proposition, laquelle consiste à diviser l'Assemblée en deux sections, une de vote, une de révision, c'est-à-dire à créer une Chambre dans la Chambre; projet dont l'idée mère est, selon nous, des plus malheureuses, car il est évident qu'on ne parviendrait ainsi qu'à augmenter encore les déviations et les jalousies dans une Assemblée dont le principal défaut est déjà d'être trop divisée et trop exposée aux rivalités publiques ou particulières. Nous n'avons point d'ailleurs, l'intention d'examiner, dans ses détails, cet essai de constitution à la fois compliqué et provisoire qui évidemment n'aboutira pas plus que l'essai de M. Marcel Barthe. Ce que nous voulons constater seulement, c'est qu'après avoir entendu toutes les explications de M. Passy, après lui avoir répondu, après s'être creusé la tête pour arriver à une solution, après être resté deux ou trois heures en séance la sous-commission s'est ajournée, mettant de nouveau

en tête de son programme, toujours le même et qu'elle ne parvient pas à ébaucher, cette même question : « Y a-t-il lieu de créer une seconde Chambre ? »

Eh bien! non, il n'y a pas lieu de créer en ce moment une seconde Chambre, et il n'y a pas lieu davantage de rien changer au *statu quo* dans lequel le pays vit, tant bien que mal, depuis deux ans, et où il ne demande qu'à vivre jusqu'à la libération du territoire. Si la commission des Trente a l'énergie et l'intelligence politique que nous aimons à lui supposer, elle se hâtera, voyant l'inutilité de ses premiers efforts et voyant la réserve inexplicable dans laquelle se maintient M. Thiers, qui a donné le branle et qui maintenant voit tout s'agiter et se remuer sans dire par quel moyen il compte remettre partout l'ordre et le calme, elle se hâtera donc, cette commission des Trente, d'établir ou plutôt d'organiser, d'une manière nette et précise, la responsabilité ministérielle, contenue dans le pacte de Bordeaux. Elle organisera aussi une sorte de pouvoir intérimaire, composé de M. Thiers et d'une délégation de l'Assemblée, lequel pouvoir sera chargé, quand l'Assemblée se séparera, de présider aux élections et de gouverner le pays jusqu'à la réunion de la nouvelle Chambre.

Puis, cela fait, la commission déclarera que jusqu'au moment où l'Assemblée jugera à propos de se séparer, il n'y aura plus à commenter ni à traiter des questions constitutionnelles, et que le pacte qu'elle vient de faire ou de renouveler, la lie et lie le président pour toute la durée de leur existence politique.

Si l'Assemblée est sage, soucieuse de la paix publique, elle adoptera cette proposition; et alors, jusqu'en 1874, ou bien jusqu'au jour où les Prussiens auront quitté le territoire, nous organiserons au lieu de constituer, c'est-à-dire que nous travaillerons au lieu de *politiquer*.

Voilà ce qu'il y a à faire, et rien autre chose. Le reste n'est que chimère, cause de lutte entre l'Assemblée et le président, cause de trouble dans le pays.

* *

De quel droit M. Gambetta exerçait-il en France le terrorisme de la raison d'Etat? Au nom du droit qu'il s'était donné en s'acclamant lui-même. Si cela ne suffit pas, la France est vraiment bien difficile. Le métier d'exploiteur révolutionnaire ne serait plus possible s'il n'en était ainsi. Que deviendraient les franchises-lippées de la dictature démagogique?

Lisons, page 557, de l'enquête sur le 4 septembre, ce dialogue curieux :

M. Gambetta. — Permettez-moi de vous le dire, messieurs, je crois qu'il faut s'arrêter là; je ne veux pas descendre dans la discussion de pareilles affaires.

M. Maurice. — Cependant il faut arriver à constater les faits.

M. Gambetta. — Vous comprenez que si vous en arrivez-là, et si je suis obligé de vous dire que je n'ai pas été au cimetière derrière un drapeau rouge, il n'y a plus de raison pour s'arrêter!

M. le président. Permettez une observation de collègue à collègue, quel inconvénient trouvez-vous à ce que, par exemple, nous constations?...

M. Gambetta. Je trouve cela misérable, indigne de nous occuper.

M. le président. Permettez.... ce qui est digne de nous occuper, c'est d'arriver à la constatation ou à la négation des faits.

M. Gambetta. — Vous pouvez, comme cela, me poser une série de questions plus ridicules les unes que les autres (sic).

M. de Sugny. — Pardon; vous avez exercé un pouvoir dont vous devez compte.

M. Gambetta. — Je ne refuse pas de comptes! Là-dessus n'avez aucune inquiétude.

M. le président. Mais il est certain que, sur ce point, la question pouvait être faite. Il y avait là un acte de notoriété publique.

M. Gambetta. Le drapeau rouge sur l'hôtel-de-ville (de Lyon), oui; mais en tête du cortège, je nie formellement.

M. le comte de Rességuier. M. Gambetta ne conteste assurément pas aux députés le droit d'interpeller les ministres sur leurs actes. C'est à ce titre que nous croyons avoir le droit de l'interroger.

M. Gambetta. Je ne me refuse nullement à répondre aux interpellations. Mais cependant il y a un certain domaine sur lequel il ne faut pas entrer...., etc.

M. le président. Cependant, permettez-moi de maintenir les droits de la commission, etc.

Ce dialogue donne une idée très exacte de la façon dont M. Gambetta sait rendre ses comptes. Quand les questions le pressent, le gênent, il répond que « c'est là un domaine sur lequel il ne faut pas entrer. »

Les radicaux se montrent partisans très ardeurs du droit de pétition lorsqu'il s'agit de dissoudre une Assemblée souveraine légalement élue.

Mais lorsqu'ils étaient au pouvoir, dans la personne des préfets de M. Gambetta, ils déclaraient « intolérable » le pétitionnement, ils ne parlaient que de « saisir les pétitions » et de faire « des visites domiciliaires. »

Il est bon de remettre sous les yeux du public cette dépêche d'un préfet radical que plusieurs journaux ont déjà publiée :

« Vannes, 23 janvier 1871.

Préfet à Crémieux, ministre de la Justice, Bordeaux. (Urgence.)

» Pour vous et vos collègues du gouvernement, » voici la pétition que M. Fresneau, dont je vous » ai déjà entretenu, fait imprimer aujourd'hui :

« Les soussignés, électeurs du canton d'Auray, considérant que l'ennemi est arrivé aux portes de la Bretagne; qu'il y a urgence; — demandent que le conseil général du département soit immédiatement élu, réuni, et chargé de voter, d'équiper et d'armer les gardes nationales mobilisées du canton, au moyen de la contribution en recouvrement depuis un mois dans les communes du canton pour cette destination spéciale. »

« C'est intolérable. J'écris au procureur de la » République qu'il instruit et fasse saisir partout » la pétition; qu'il requière visite domiciliaire au chà- » teau de Kermadio, propriété habitée par M. Fres- » neau. — C'est prêcher la révolte contre la loi, » notamment contre l'article 1^{er} du décret du 22 » octobre.

» Le préfet du Morbihan, » Signé : G. RATIER. »

C'est toujours le même système. Quand les radicaux veulent lutter contre un régime qui leur déplaît, ils prétendent que tout leur est permis; ils revendiquent le droit de pétitionner et bien d'autres.

Sont-ils les maîtres, tous ces droits disparaissent; la pétition même la plus inoffensive est interdite, ils vont jusqu'à la visite domiciliaire, comme s'il sagissait d'un crime.

Français.

On a été très-frappé dans le monde politique du caractère qu'a donné à la réception donnée samedi par M. Calmon, en l'honneur de M. Thiers, la présence de M. Gambetta et de tous les membres de l'extrême gauche du conseil municipal. Ce qui n'était pas moins significatif, c'est le soin avec lequel M. Calmon s'était gardé d'inviter ses anciens amis appartenant aux fractions conservatrices de l'Assemblée. Le prétexte était que la fête devait être entièrement municipale; la vraie raison est que M. Calmon, qui est avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'un des protecteurs de la camarilla de gauche, avait voulu ménager aux radicaux une occasion de se rencontrer avec M. Thiers, de l'entourer, et surtout de paraître aux yeux du pays être de ses amis.

C'est à M. Calmon que les journaux de gauche doivent de pouvoir raconter que M. Thiers a causé samedi avec M. Gambetta, M. Ranc, et autres « purs » du conseil, et qu'il paraissait enchanté.

Le Rappel va plus loin dans l'exploitation de M. Thiers, et il pousse l'audace jusqu'à prêter au Président, pendant cette soirée, une conversation évidemment apocryphe: « Irez-vous chez M. Dufaure, monsieur le Président? aurait demandé une des personnes présentes. — Non! non! se serait écrié M. Thiers, je leur ferais l'effet d'un spectre. » — Du spectre de Banquo? dit l'interlocuteur. — Non, du spectre rouge, répondit en souriant le président de la République. »

Ce qui est certain, c'est que la réception donnée le même soir par M. Dufaure formait un contraste complet avec celle de M. Calmon. Ce n'est pas là l'un des symptômes les moins piquants de notre étrange situation. La gauche brillait par son absence dans les salons du garde des sceaux. Il n'y avait pas le moindre membre de la Commune. Par contre, les députés conservateurs s'y pressaient en foule. On y remarquait jusqu'aux membres de l'extrême droite, par exemple, M. le duc de Bisaccia.

Journal de Paris.

Chez M. Calmon, M. Thiers s'est entretenu avec M. Gambetta!

La dépêche nous dit que l'entretien a duré un quart d'heure, — il paraît qu'on en a supputé la durée, la montre à la main. Eh bien, l'entretien a duré un quart d'heure. Mais nous ne voyons pas beaucoup quelle conséquence on voudrait en tirer, au point de vue des intérêts du radicalisme. Si l'on ajoute que ça été un bon quart d'heure pour M. Gambetta, puisque chacun sait que M. Thiers est le causeur du monde le plus séduisant, on aura, croyons-nous, épuisé la série des réflexions et des commentaires que l'incident peut suggérer. M. Thiers se trouve dans un salon où M. Gambetta est reçu: M. Gambetta fend la foule, et vient à lui avec empressement. M. Thiers ne pouvait, sans manquer à la politesse, tourner les talons à M. Gambetta.

Maintenant M. Gambetta a-t-il rendu à M. Thiers le plaisir qu'il en recevait? Ceux qui connaissent M. Gambetta comme causeur soutiennent que cela pourrait bien être. Nous le connaissons seulement comme orateur. Mais si sa conversation ressemblait à son éloquence, il serait douteux que M. Thiers fût sorti de l'entretien aussi satisfait de M. Gambetta, que M. Gambetta l'était incontestablement de M. Thiers.

« Je viens de faire une mauvaise affaire, disait Henri Heine. J'ai causé avec un tel et nous avons échangé nos idées. » C'est une phrase que M. Thiers pourrait parfois reprendre pour son propre compte et répéter, lorsqu'il sort d'un entretien, car il est de ceux qui donnent dans une conversation beaucoup plus qu'ils ne reçoivent. Nous ne prétendons pas toutefois qu'il ait répété samedi dernier le mot d'Henri Heine, en quittant M. Gambetta.

Les radicaux, pour contrebalancer l'effet produit par les déclarations de M. Dufaure, et par l'attitude de M. de Goulard, voudraient évidemment donner à penser qu'ils sont au mieux avec M. Thiers. Ils ont affecté de l'entourer de leurs assiduités compromettantes, chez M. Calmon. Tous les hommes du monde du radicalisme étaient là et s'attachaient aux pas de M. Thiers. Ils auront beau faire, ils ne réussiront pas à persuader au pays que le président soit avec eux et suive une politique opposée à celle de ses ministres.

Liberté.

Le Journal officiel publie les résultats du recensement de la population qui a été fait dans le courant de l'année 1872.

La conclusion la plus saillante de ce travail, c'est qu'en tenant compte du déficit produit par la cession de nos territoires d'Alsace-Lorraine, le chiffre de la population de la France a diminué, en cinq années, de 369,110 habitants.

C'est là, disons-le, un symptôme grave, très grave même.

On objectera que pendant cette période, plusieurs épidémies — la variole, par exemple, — le siège de Paris, une guerre d'extermination, ont augmenté les listes de mortalité d'une façon tout à fait anormale. Cette objection n'a que peu de valeur à nos yeux: tout état où la population diminue, où même la population reste stationnaire, est menacé de décadence.

L'Allemagne domine dans le monde bien plus par l'extension rapide de sa population

que par la force de ses armes et le nombre de ses bataillons. La race germanique, qui menace la paix de l'Europe par son développement, a déjà conquis une partie de l'Amérique du Nord par la colonisation; et, avant trente ans, les Etats-Unis auront un président de race germanique, cela n'est pas douteux. Dès le cinquième siècle, l'évêque goth, Jornandès, s'effraye des invasions de cette race prolifique, qu'il qualifie d'officine des nations: officina gentium. A vrai dire, la race germanique, en raison sans doute de son expansion exagérée, fournit des sujets médiocres: les Allemands des Etats-Unis occupent les derniers degrés de l'échelle sociale; mais à une époque où les lois du nombre sont les lois universelles, les lois dominantes; à une époque où les suffrages se comptent par tête, on peut dire tout Etat où la population diminue est en voie de décadence.

En Hollande, où la population décroît sensiblement, le pays, malgré ses colonies, ses richesses, malgré sa bourgeoisie puissante, est envahi lentement par la colonisation allemande, à ce point que les moins pessimistes tremblent déjà, non-seulement pour leur autonomie, mais encore pour leur nationalité.

Les causes principales de la dépopulation de la France, d'après le rapport adressé au président de la République, sont dues à un certain ralentissement dans le nombre des mariages, et aussi à un excédant des décès sur les naissances; on pourrait ajouter sans trop de témérité: l'émigration de la population des campagnes dans les villes.

Nous n'entendons pas comparer la France actuelle à l'empire romain, mais il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler que la chute de l'empire romain eut pour cause première la dépopulation des campagnes et une diminution sensible dans le nombre des mariages.

Le Français.

Le Progrès de Lyon ne se lasse pas de morigéner les radicaux parisiens sur leur aveugle confiance en M. Thiers. Suivant cette feuille clairvoyante, il est trop évident que « M. Thiers a lâché la gauche. » Il serait naïf de ne pas le voir depuis la déclaration faite à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Dufaure. L'Emancipateur aime mieux croire que, comme le bon Homère, M. Thiers sommeille en ce moment. Il faut attendre son éveil avant de s'alarmer. Quant à l'Evènement, qui n'est pas le plus fier de la bande, il prétend tout concilier en assurant que M. Thiers continue à « s'appuyer sur le centre gauche. »

« S'appuyer sur le centre gauche » est assez plaisant. Cette fraction parlementaire est à demi disloquée, et ses morceaux inclinent à s'unir, les uns au centre droit, les autres à la gauche. D'autre part, c'est un vieux principe qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste. Or, le centre gauche, de son vivant était un parti mou, flexible et souple comme le roseau, honnête sans doute et plein de bonnes intentions, mais fort bafoué par les organes de M. Gambetta, et qui jusqu'ici a eu pour toute politique un aveugle dévouement à la volonté personnelle de M. Thiers, et une crainte peu virile d'avoir sur quoi ce soit une opinion ferme et décidée. — Avant donc de parler du centre gauche, il faut attendre de savoir s'il vit encore d'une vie individuelle et indépendante.

L'Emancipateur fait comme les enfants dans les ténèbres: il chante pour dissimuler sa peur. Il parle du sommeil du chef de l'Etat et de son réveil qui doit rassurer les bons radicaux. Nous croyons que c'est M. Duportal qui rêve. Est-ce que l'esprit de ce pur s'est ramolli? Nous l'aimions mieux en colère que confiant. Les paroles de miel ne vont pas dans la bouche du Père-Duchesne. Cela sent son carnaval.

C'est le Progrès de Lyon qui voit juste, croyons-nous. Nous pensons que plus nous irons, plus le gouvernement confirmera l'opinion qu'il émet sur la rupture décidée du gouvernement avec les radicaux. Nous croyons à l'énergie de M. Dufaure et de M. de Goulard, et nous nous souvenons qu'ils doivent être les interprètes du gouvernement.

Le président de la République a assisté dimanche au concert donné par la Société du Conservatoire. A peine M. Thiers était-il entré dans la salle des Menus-Plaisirs que des applaudissements ont éclaté et se sont prolongés

pendant plusieurs minutes. La République française s'empare de ce fait fort naturel, et prétend l'interpréter. Suivant le journal de M. Gambetta, la démonstration dont a été l'objet M. le président de la République a été une protestation contre « les tendances, les menées et les intrigues de la droite. »

C'est une manière de comprendre les choses qui rentre bien dans le système politique adopté par les radicaux. Bon gré mal gré, ils veulent confisquer à leur profit la légitime popularité de M. Thiers. Le parti radical, sentant son impuissance et pliant sous le poids de la déconsidération publique, veut détourner du chef de l'Etat pour se les attribuer indirectement les applaudissements et les témoignages d'estime. Cette habileté de mauvais aloi ne peut pas tromper le pays. Il est bien constant que la Société artistique, élégante et aristocratique qui fréquente, rue du Faubourg-Poissonnière, l'ancien théâtre des Menus-Plaisirs, éprouve à l'égard des radicaux les sentiments d'indignation et d'horreur analogues à ceux qui, sous le règne de la Commune, précipitaient la mort d'Auber. Ces sentiments sont en France ceux de toute la classe éclairée, à très-peu d'exceptions près.

Pour qui connaît les dispositions de l'esprit parisien, il est manifeste que l'accueil fait à M. Thiers par le public du Conservatoire saluait la promesse d'une politique qui, en résistant énergiquement aux entreprises révolutionnaires, préserverait en France les intérêts de l'art, de l'intelligence et de la civilisation.

Certains radicaux du Midi ne veulent pas qu'on les colle aux murs. Il paraît que le discours de M. Dufaure était à peine placardé dans la bonne ville d'Agen que ces Messieurs, toujours respectueux de la loi, se sont amusés à l'illustrer. En plusieurs endroits ils ont sali le papier officiel; ailleurs, ils l'ont lacéré, le tout pour en empêcher la lecture. Ces partisans de l'instruction obligatoire ne souffrent pas qu'on soit instruit de tout et particulièrement aujourd'hui de ce que le gouvernement pense et dit d'eux et de leurs idoles. Le petit crédit qu'ils ont, tenant à l'ignorance habilement entretenue sur l'opinion du gouvernement à leur égard, ils sont fort ahuris et irrités de voir cette opinion s'étaler si brutalement, que les yeux les plus obstinés aveugles en sont désillés. Tel pilier de café, qu'on respectait comme un préfet futur, cesse d'être redoutable. L'appui du gouvernement était l'unité à la gauche de zéro; l'unité ôtée, on sait ce qui reste.

L'Emancipateur, qui nous donne la nouvelle de la colère des radicaux d'Agen, ajoute ces paroles :

« La population toulousaine a été plus calme en présence du placard officiel qui lui communiquait la harangue la plus réactionnaire et la plus outrecuidante qui se soit jamais étalée sur nos murs entre les avis concernant les chiens perdus et les prospectus pour la médication des maladies secrètes. »

Les attaques de M. le garde des sceaux contre la démocratie sont trop méprisées par les républicains de Toulouse, pour qu'elles excitent leur fureur.

« Nous nous vengeons de ces sottises en redoublant de zèle et d'ardeur pour le pétitionnement dissolutionniste. »

Le radicalisme toulousain a donc été sage. Cela veut dire qu'il n'a plus son audace ni sa confiance d'il y a deux ans. Le ciel en soit loué! Quand les violents s'apivoient, les honnêtes gens peuvent se rassurer, tout va mieux pour eux. Le mépris que les radicaux de Toulouse professent pour M. le garde des sceaux est un vrai honneur pour ce dernier.

Qu'est-ce que méprisent en effet les radicaux? La police, la gendarmerie, l'armée, la magistrature, la loi et la religion, c'est-à-dire, ce qu'on honore en général dans les pays civilisés. C'est une marque que ce sont choses bonnes et salutaires, freins de mauvaises passions, engins de paix publique, instrument de sécurité.

Patrie.

Une dépêche annonce que M. le comte de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission et qu'il a résolu de quitter Rome immédiatement.

Cette résolution, qui paraît soudaine, est motivée par une série de faits et de difficultés diplomatiques dont l'issue était facile à prévoir.

La France est représentée auprès du Saint-Siège par M. de Bourgoing et auprès du roi

d'Italie par M. Fournier.

Les rapports entre ces deux diplomates français n'ont été qu'un conflit continu, qu'une incessante rivalité. M. Fournier a élevé une série de prétentions auxquelles M. de Bourgoing a résisté énergiquement; mais le gouvernement français, ayant cédé aux idées de M. Fournier sur quelques-uns des points litigieux, M. de Bourgoing se jugeant impuissant à défendre les prérogatives de l'ambassade près le Saint-Siège, a donné sa démission.

Notons une fois de plus l'existence de ce jeu de bascule qui résume toute la politique actuelle du gouvernement.

La France entretenait à Rome, d'un côté M. de Bourgoing, conservateur, très attaché aux devoirs de son ambassade près le Saint-Siège; d'un autre côté, M. Fournier, ouvertement hostile au pape, et secondant les vues du cabinet italien dans sa lutte contre le Vatican. Il était impossible que le fonctionnement simultané de ces deux diplomates n'aboutît pas à une rupture et à la démission de l'un d'eux.

INFORMATIONS

La séance de lundi, à Versailles, a été nulle, et il n'en pouvait être autrement.

Dans les couloirs, on s'est fort étonné de M. Jules Simon, qui va être très énergiquement pris à partie par Mgr Dupanloup.

On allait jusqu'à dire que M. Simon n'attendrait pas la demande d'explications dont sa dernière circulaire, relative à l'enseignement secondaire, et son récent discours à Reims vont être l'objet, et qu'il avait déjà fait la petite liquidation ministérielle qui précède la retraite de tout ministre.

Il est possible que M. Simon ait, en vue de ce départ, pourvu à la situation de quelques affidés, mais nous ne croirons au départ lui-même, que quand nous en trouverons la preuve dans le Journal officiel.

Ordre vient d'être adressé de Paris par le comité directeur aux comités dissolutionnistes de la province, d'avoir à faire parvenir ici, au plus tôt, le résultat de la cueillette des signatures, dont un premier dépôt va être fait sur le bureau de l'Assemblée.

On annonce, pour demain, une réunion du centre gauche à l'hôtel des Réservoirs.

La fameuse question de la présidence Ricard sera de nouveau soulevée.

M. de Goulard a été informé que la demande d'interpellation relative au séjour en France de M. de Rochefort serait déposée cette semaine.

Il est question du dépôt d'une proposition tendant à demander qu'il ne soit plus procédé aux élections partielles dans un département, qu'autant que le tiers de la députation de ce département serait à renouveler.

Nous doutons fortement que la Chambre prenne en considération un tel projet.

M. de Bourgoing, arrivé samedi soir à Paris, a été reçu dès hier matin par M. Thiers, qui lui a fait l'accueil le plus pressé. L'entrevue a été très longue. M. Thiers a fini par demander à M. de Bourgoing, au nom de son patriotisme, de retirer sa démission et de retourner à Rome.

On ne croit pas que M. de Bourgoing juge possible de revenir sur sa démission.

M. de Goulard s'oppose à la nomination de M. Fournier comme secrétaire général de l'intérieur.

Dans ce cas, il est probable qu'on en reviendra à la nomination d'un sous-secrétaire d'Etat.

Chronique locale et méridionale.

L'ouverture des assises du Lot (1^{er} trimestre 1873), aura lieu le 10 février, au lieu du 20, comme nous l'avons annoncé par erreur.

Commission départementale du Lot.

Séance du 19 décembre 1872.

Etaient présents : MM. Roques, président; Brugaliers, Teilhard, Cambres, de Verninac et Laborie, secrétaire.

M. le secrétaire-général, remplaçant M. le préfet absent, assiste à la séance.

Le sieur Capmas, propriétaire à Lille, commune de Prayssac, a formé une demande tendant à obtenir le classement d'un chemin vicinal ordinaire du village de Laurent au chemin vicinal de grande communication, numéro 48.

En 1869, cette demande fut soumise à l'enquête, mais il a été impossible de retrouver aucune pièce du dossier, il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle enquête, qui a été contraire au projet, les déclarants ont dit que le chemin en question est utile seulement au demandeur et à deux ou trois de ses voisins, et que ce chemin ne doit pas être classé, à moins que le sieur Capmas ne veuille à lui seul faire les frais de ce chemin.

Le conseil municipal s'oppose au chemin jusqu'à l'entier achèvement des chemins déjà classés.

Sur l'avis conforme de M. l'agent-voyer en chef la commission rejette la demande de classement.

Sur la proposition de M. l'agent-voyer en chef, la commission départementale approuve le projet de construction de la partie du chemin vicinal ordinaire, numéro 11, sur la commune de Puy-l'Évêque, comprise entre la partie construite par la Compagnie du chemin de fer et la route nationale numéro 111, sur une longueur de 274 mètres.

L'enquête à laquelle ce projet a été soumis lui a été favorable ainsi que l'avis du commissaire.

Le conseil municipal, en donnant au projet son adhésion, a exprimé l'avis que les éboulements seraient moins à craindre si on portait l'élargissement sur la parcelle, numéro 4, ce à quoi le propriétaire consentirait si on voulait le clôturer.

Aucun consentement du propriétaire n'ayant été produit, et cette modification n'étant point avantageuse pour la commune, la commission adopte les conclusions de M. l'agent-voyer en chef.

Sur l'avis de M. l'agent-voyer en chef, la commission départementale approuve les projets de construction des chemins vicinaux ordinaires :

1^o Numéro 2, de St-Géry au Lot, sur une longueur de 158 mètres;

2^o Numéro 4, de Bouziès au Lot, sur une longueur de 133 mètres.

L'enquête à laquelle ces deux projets ont été soumis n'a produit aucune réclamation, M. le commissaire enquêteur a donné un avis favorable; le conseil municipal et le maire en demandent l'approbation.

La commune de Saint-Jean-de-Laur a demandé le classement d'un chemin vicinal ordinaire, tendant de ce chef-lieu à Salvagnac, chef-lieu de commune du département de l'Aveyron, située sur la rive gauche du Lot, en face de Cajarc.

La commission, reconnaissant que le classement demandé répond à un besoin réel, adopte les conclusions de M. l'Agent-voyer en chef, et classe par application de l'article 86 de la loi du 10 août, le chemin demandé, sous la dénomination de chemin vicinal ordinaire de 2^e classe numéro 6, de Saint-Jean-de-Laur à Salvagnac, Cajarc, avec quatre mètres de large.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Cieurac demande que le chemin vicinal ordinaire de première classe, de Cieurac à Lalbenque soit construit en suivant autant que possible l'ancien chemin, c'est-à-dire en adoptant le tracé teint en rouge au plan parcellaire;

Que l'enquête à laquelle ce projet a été soumis a demandé le même tracé.

Que M. l'Agent-voyer, dans son rapport, accepte les demandes des habitants de Cieurac.

La Commission donne son approbation au projet de construction dudit chemin, en suivant le tracé rouge.

Vu la délibération du 22 septembre 1872 par laquelle le conseil municipal de la commune de Bannes s'engage à supporter la dépense à faire sur la commune de St-Vincent pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire de 1^{re} classe numéro 2, de Bannes au chemin vicinal de grande communication, numéro 48, sur une longueur de 1,563 mètres.

Vu le rapport de M. l'Agent-voyer en chef, la commission donne son approbation à l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire de 1^{re} classe numéro 2, de Bannes au chemin de grande communication numéro 48, sur la commune de St-Vincent.

La séance est levée à cinq heures.

Le secrétaire, LABORIE.

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de la guerre aux préfets:

Je consens, sur la demande de plusieurs préfets, à ce qu'une liste supplémentaire de candidats pour le volontariat d'un an, soit, s'il y a lieu, ouvert dans chaque département.

A cet effet, la session des examens, au lieu d'être close le 15 janvier, ne le serait que le 20. Il est bien entendu qu'on ne pourra admettre à l'examen que ceux qui ne se seront pas présentés la première fois. Quant aux jeunes gens que concerne l'article 53 de la loi, ils devront toujours se faire visiter dans les délais indiqués par la circulaire du 16 décembre.

L'examen des candidats pour l'admission au volontariat d'un an aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, le 13 janvier courant, à 9 heures du matin.

Dépôt de remonte d'Agen.

Les opérations d'achat interrompues depuis le 15 décembre 1872, reprennent immédiatement leur cours.

Il y aura réception au dépôt de remonte d'Agen, le mercredi de chaque semaine à midi.

A Auch, le 1^{er} samedi de chaque mois à midi.

Le comité achètera :

1^o Des chevaux pour le manège de toutes robes (entiers, race du Midi);

2^o Des chevaux propre à la remonte de la gendarmerie;

3^o Des chevaux de cavalerie légère;

4^o Des chevaux de selle pour l'artillerie.

Les chevaux sont achetés de l'âge de 4 à 8 ans, en bon état.

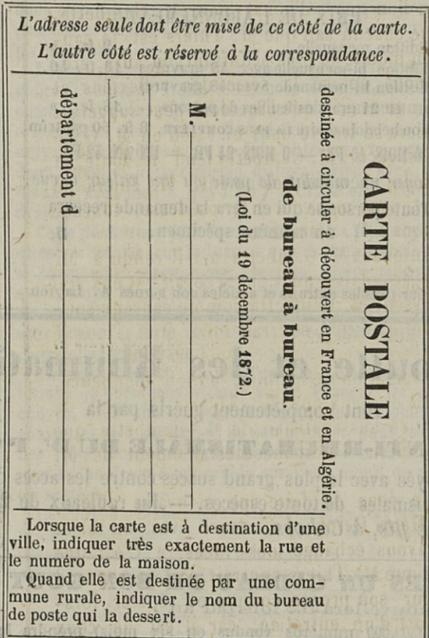
Indépendamment de ces réceptions périodiques, le comité commencera, dès la 2^e quinzaine de février ou la 1^{re} quinzaine de mars, au plus tard, les tournées dans les départements, suivant un itinéraire qui sera publié ultérieurement.

Agen, le 4 janvier 1873.

Le chef d'escadron, commandant le dépôt. Signé : MENASSIER.

Les Cartes-poste.

Voici le spécimen exact des cartes-postales, dont la création a été votée par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 19 décembre dernier :



Le timbre n'est pas encore adhérent; les employés seront obligés de l'apposer avant de les délivrer au public.

C'est ce qui empêchera, pour le moment, de les faire vendre dans les bureaux de tabac; on sera obligé d'aller les chercher dans les bureaux de la poste.

De plus, les cartes sont, pour le moment, uniformément en papier-carton de couleur blanche, celles destinées à circuler dans la circonscription d'un même bureau, et qui seront timbrées 10 centimes, comme celles à destination de bureau à bureau, timbrées 15 centimes.

Les cartes-postales à 15 centimes sont exactement conformes au modèle ci-dessus; l'intitulé est légèrement modifié pour les cartes à 10 centimes.

Nous avons omis seulement un encadrement assez gracieux qui leur donne un peu plus d'étendue; il y aura, de plus, une petite marge.

Il sera donc possible d'écrire au verso la valeur de quinze ou vingt lignes, ce qui est largement suffisant pour la correspondance rapide et sommaire à laquelle elles doivent servir.

RÉSULTATS DU DÉNOMBREMENT DE LA FRANCE EN 1872.

Le journal officiel publie le rapport de M. le ministre de l'intérieur exposant les résultats du dénombrement de la France en 1872.

Dans l'impossibilité où nous sommes de publier ce rapport avec les nombreux tableaux qui l'accompagnent, nous nous bornons à quelques faits saillants.

Sans parler des départements arrachés à la France par la conquête, la population a diminué dans 73 départements, et augmenté dans 14 seulement.

Le chiffre total de la diminution

étant de... 600,807 et celui de l'augmentation de..... 231,697

Il en résulte une diminution générale de... 369,110

Les 14 départements où la population a augmenté sont ceux de : l'Allier (14,648), Alpes maritimes (219), Aveyron (2,404), Bouches-du-Rhône (7,008), Creuse (606), Gironde (3,294), Hérault (2,633), Loire (12,210), Loire-Inférieure (3,608), Nord (55,733), Pas-de-Calais (11,381), Pyrénées-Orientales (2,366), Seine (69,144), Seine-et-Oise (46,353).

Le département du Lot a diminué de 7,515, le Lot-et-Garonne de 8,673, le Tarn de 2,795, le Tarn-et-Garonne de 7,359, le Cantal de 6,127, la Corrèze de 8,097, la Dordogne de 22,532, le Gers de 10,975.

Enfin la population de la France est de 36,102,921 habitants.

Dernières nouvelles

Versailles, 8 janvier 1873.

La première sous-commission s'est réunie hier, chez M. Thiers, et bien qu'on ne sache pas encore complètement ce qui s'y est passé, il est certain que la discussion a présenté le caractère le plus court et le plus conciliant et qu'on s'y est à peu près mis d'accord sur une question considérée, jusqu'à présent, comme fort épineuse : celle de la présence de M. Thiers à l'Assemblée nationale. Il aurait été convenu, en effet, que M. Thiers pourrait venir à l'Assemblée, mais seulement dans certains cas et en prévenant d'avance le Président. L'Assemblée l'écouterait mais n'aborderait qu'après un délai de 24 heures, la discussion du sujet sur lequel M. Thiers aurait été entendu. La première sous-commission aurait reconnu aussi la nécessité d'accorder au Président de la République un veto suspensif, mais il ne paraît pas qu'aucune résolution formelle ait encore été prise à cet égard.

La deuxième sous-commission, également réunie hier, a adopté en principe l'institution d'une seconde chambre. On peut donc considérer aujourd'hui le terrain comme notablement dégagé, et les prévisions optimistes comme justifiées dans une certaine mesure par les faits accomplis.

Relativement au mode d'organisation de la seconde chambre, l'impression la plus générale est qu'on finira par s'arrêter à l'idée de prendre la seconde chambre dans l'Assemblée actuelle. C'est l'opinion de beaucoup de députés de toutes les nuances et le gouvernement serait, dit-on, assez disposé à s'y rallier.

Le rapport de M. de Ségur sur les marchés conclus par l'administration lyonnaise est, dit-on, rempli de révélations et de faits destinés à faire sensation. Il ne sera pas distribué avant la semaine prochaine, la commission des marchés ayant décidé qu'il ne paraîtrait qu'avec les pièces justificatives dont l'impression réclame encore quelques jours.

Le projet pour la suppression de la mairie centrale de Lyon doit être examiné cette semaine par le conseil des ministres et sera très probablement présenté à l'Assemblée avant le 15 janvier.

L'acceptation par M. de Corcelles du poste d'ambassadeur à Rome est regardée comme certaine, bien qu'elle ne soit pas encore officiellement confirmée.

L'Empereur Napoléon III vient de subir, en Angleterre, l'opération de la pierre par la méthode de la lithotrite.

La première opération avait été exécutée avec une merveilleuse adresse et l'Empereur l'avait supportée sans que sa santé en fût altérée.

Voici les renseignements complémentaires que l'Agence Lombard transmet :

Chilshurst, 6 janvier.

L'Empereur a été soumis aujourd'hui à midi, sous l'influence du chloroforme, à une seconde opération d'écrasement de la pierre. Il s'est présenté des difficultés inusitées. Mais le résultat est considérable. Les souffrances et l'irritabilité sont grandes. Les forces générales se conservent bonnes.

Sir I. Thompson. — S. W. Gull. — Conneau. — Corvisart.

Les souffrances endurées par l'Empereur sont la conséquence naturelle et forcée de la répétition de la douloureuse opération subie par lui.

Des bruits défavorables sur l'état de l'Empereur ont circulé dans la journée d'hier à Paris; mais on les révoquait en doute.

M. Jules Simon affirme plus que jamais qu'il a offert sa démission à M. Thiers, mais que M. Thiers s'obstine à ne pas accueillir cette démission.

Bourse de Paris.

Paris, 9 janvier 1873, soir.

Rente 3 p. %	53,70
— 4 1/2 p. %	78,75
— 5 p. %	87,95
— 5 p. %	85,75

Annonces

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une des plus charmantes publications modernes.

LE MONDE ET LA MODE EN MINIATURE est un bijou typographique on ne peut mieux illustré. On trouve ce joli journal en vente chaque semaine pour 25 centimes par numéro, chez les libraires et marchands de journaux.

On s'y abonne à Paris, chez les Editeurs Ad. Goubaud et fils, 92, rue Richelieu. Un abonnement au MONDE ET LA MODE EN MINIATURE est un agréable et charmant cadeau d'Étrennes qui plaît beaucoup aux dames et aux jeunes filles.

(Voir aux annonces).

SOCIÉTÉ PRIVILIGIÉE DES Ports et terrains de Cadix.

Le conseil d'administration rappelle aux obligataires que les coupons nos 11 et 12, seront payés à partir du 15 janvier 1873.

A la même date il sera procédé au tirage trimestriel des obligations à amortir. Les obligations sorties seront immédiatement remboursées à 400 fr.

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

LA CHASSE ILLUSTRÉE

JOURNAL DES CHASSEURS

ET LA VIE A LA CAMPAGNE

(6^e ANNÉE 1873).

Près de 200 magnifiques gravures par an et plus de 600 pages d'impression, voilà ce qu'offre le triple journal pour la modique somme de 20 francs par an. A ce prix on peut se procurer un exemplaire broché de chacune des cinq années parues (un exemplaire richement relié : 25 fr.)

Les plus grands artistes européens et les écrivains cynégétiques les plus compétents collaborent à la

Chasse illustrée, le seul journal de chasse, pêche et acclimation que nous possédions en France.

Pendant l'année 1873 il publiera, entr'autres nouvelles et études cynégétiques :

Bracconniers et contrebandiers, par M. P. VIALON ; *La Grande vénerie*, par MM. DE CHERVILLE, DE LA RUE, MARTINUS, H. PINEL, H.-E. CHEVALIER, etc. ;

L'équipement de chasse, par M. DE LA BLANCHÈRE,

Et divers articles de chasse, pêche, voyages et acclimation ses rédacteurs ordinaires : MM. de Trégo-main, Clérault, Renaul, Ch. Diguët, Ch. Dubois de Gennes, E. Gayot, E. Bellecroix, A. Orain, P. Chapuy, commandant Garnier, commandant Bouyer, commandant Duhoussat, F. Pharaon, F. Herpin, comte de Orestis de Castelnuovo, P. Desjardins, H. Pinel, de Guizelin, H. de Grandjean, baron Tomenlow, A. de Brévans, etc.

Abonnement : 1 an 20 fr.
— 6 mois 10 fr.
— 3 mois 5 fr.

S'adresser, pour tout ce qui concerne l'Administration à M. Alfred Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

Un numéro spécimen est expédié gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1874

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT de saisie immobilière.

Adjudication fixée au huit février mil huit cent soixante-treize.

Par procès-verbal de Fraysse, huissier à Luzech, en date du trois octobre mil huit cent soixante-treize, dument enregistré, signifié et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre du même mois d'octobre, volume 63, numéros 31 et 32.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête de Jean Pagès, ancien marchand de grains, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Saint-Pantaléon, légal a constitué pour son avoué aux fins d'occuper sur ladite saisie, M^e Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue du Parc, n^o 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Lalbertain, propriétaire cultivateur, habitant et domicilié du lieu de Ligounet, commune de Sauzet.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une maison, située au lieu de Ligounet, commune de Sauzet et comprise sous le numéro 571 et partie du numéro 573 du plan cadastral de ladite commune, section C. Le sol de cette maison est d'une contenance de soixante centiares environ. On entre dans cette maison au levant par un escalier ayant huit marches en pierre, attendant le palier de l'escalier, il y a un hangard ou apentis ;

2^o Une vigne située au Camp Del Bosc, même commune, formant le numéro 488, section C, du même plan et d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares, vingt centiares environ ;

3^o Une terre située audit lieu de Ligounet, formant le numéro 574, section C, du même plan cadastral, et de contenance environ de quatre-vingt-six ares, dix-neuf centiares ;

4^o Un pré situé au même lieu, porté sous le numéro 573, du même plan et de la même section, dont partie sert de sol à la maison nouvellement construite, et aujourd'hui patés, de contenance environ de quatre-vingt centiares.

5^o Un bois à Raynal, même commune, formant le numéro 416, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ douze ares ;

6^o Une terre aujourd'hui vigne, sise au camp Del Bos, formant le numéro 517, des même plan et section, et contenant environ vingt-trois ares, quatre-vingt-dix centiares.

7^o Une autre vigne au même lieu, portée sous le numéro 518, du même plan et de la même section C, et contenant environ cinq ares, trente centiares ;

8^o Une terre située à Ligounet, formant le numéro 571, P, du même plan et de la même section, et contenant environ seize ares, soixante-un centiares ;

9^o Un jardin, sis au même lieu de Ligounet, formant le numéro 585 P, des même plan et section et contenant environ deux ares cinquante centiares ;

10^o Une vigne située à la combe de la Sèonne, formant le numéro 867, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ dix-sept ares vingt centiares ;

11^o Une pâture située à Ligounet, formant le numéro 657 P, du même plan cadastral et de la même section et contenant environ douze centiares.

Tous les immeubles ci-dessus énoncés sont situés dans la commune de Sauzet, canton de Luzech, arrondissement de Cahors.

Ils sont tous portés sur la tête de Jean Lalbertain, gendre Calmon, à Ligounet, commune de Sauzet.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et publié et l'adjudication a été continuée au huit février prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens saisis sera faite le huit février prochain, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville. Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de deux cents francs. Ci 200 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le 7 janvier mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent soixante-treize, Fo Ce reçu un franc quatre-vingt centimes.

Signé : GISBERT.

Mal de dents
Guérison instantanée par la *Pyréthrine Lahaussois*.
1 franc 50 le flacon,
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

La Goutte et les Rhumatismes
sont complètement guéris par la
OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON
Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèces. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

OFFREZ DANS LES FAMILLES UN CADEAU DE BON GOUT
dont le plaisir se renouvellera 52 fois par an.
A partir de JANVIER, LA MODE MINIATURE (500,000 numéros vendus en six mois) prendra le titre de
LE MONDE ET LA MODE EN MINIATURE
MAGASIN - BIJOU ILLUSTRÉ
Un Numéro tous les Samedis (32 Pages), édition de luxe
La partie littéraire, très intéressante et très variée, sera augmentée de 300 miniatures illustrées, sans préjudice des 210 Miniatures-Modèles dans le texte et des 52 Miniatures peintes sur vélin.
A nos collaborateurs JULES DAVID et E. PRÉVAL se réunit VIVANT BEAUCÉ, débutant par les séries illustrées de NOEL, du Jour de l'an, etc.
La rédaction, confiée à M. E. Dangin, à M^{me} la C^{te} de Bassanville, à M^{me} Guerrier de Haupt, Ch. Deslys et autres écrivains aimés du public, restera irréprochable.
Si vous préférez recevoir à domicile le journal ou le faire servir en cadeau de NOEL ou d'ÉTRENNES, envoyez, pour un AN, 15 francs ; — pour six mois, 8 francs.
Demandez donc chaque semaine aux Libraires et Marchands de journaux, pour 25 centimes, le MONDE et la MODE EN MINIATURE, vous en ferez collection.
(92, RUE RICHELIEU, 92) à Ad. GOUBAUD et FILS, éditeurs (92, RUE RICHELIEU, 92)
Tout Abonné, avant le 15 janvier, recevra GRATIS les numéros des 21 et 23 décembre, contenant les Dessins de Noël, etc., et GRATIS aussi, tous les mois, les Grands Patrons, qui coûtent 3 francs, aux personnes non abonnées.
Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

1873
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layou.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.
LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS
Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.
Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.
Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.
S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.
On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.
Dix ans pour le paiement.

VICHY
Adminis : Paris, 22, boul. Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les accès et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**
A Cahors : chez M. Dulac, pharmacien.

TREBUC EN FRÈRES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI-DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOÎTE 1 FR. 65
On reprend pour 50^c la Boîte revêtue de l'étiquette
Exiger sur toutes les Boîtes notre signature.
Les Contrefaçons seront poursuivies conformément à la loi.
USINE À VAPEUR, COURS DE VINCENNES, 25, À PARIS

CAFÉ DES GOURMETS
C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.
Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.
Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.
Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS
DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.
Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

AVIS
Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.
Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LA REGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layou, rue du Lycée, à Cahors.